

ARRETE N°2022 / 35

ANNULATION DU FEU D'ARTIFICE DU 13 JUILLET 2022

Le Maire,

Vu les articles L.2212-1 et suivants, L. 2213-1 et suivant du code général des collectivités territoriales relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

Vu le courrier du 11 juillet 2022 du préfet de l'Ardèche à l'attention des Maires du département de l'Ardèche,

Vu le classement météo en alerte canicule orange

Vu l'arrêté municipal 2022/28 du 27 juin 2022

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Le feu d'artifice du 13 juillet au soir est annulé

ARTICLE 2 :

Cet arrêté prendra effet à compter de son émission et de sa publication en Mairie

ARTICLE 3 :

L'ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution chacun en ce qui le concerne :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de LE TEIL
- La Police Municipale
- Monsieur le Commandant du centre de Secours du TEIL

Fait à Le Teil, le 13 juillet 2022,

Le Maire,

Oliver PEVERLLI

